

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Orléans, le 7 février 2024

Plan de sobriété énergétique

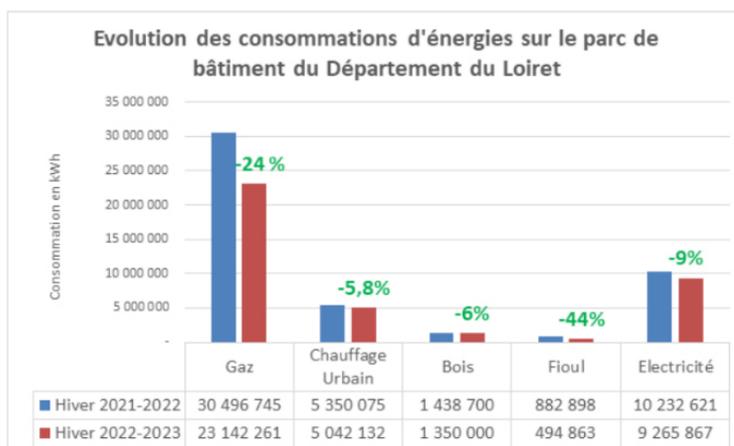
1 an après son lancement, quel est le bilan ?

Le Département du Loiret a lancé en septembre 2022 un plan de solidarité et de sobriété énergétique départemental. L'objectif ? réduire les consommations pour contenir la hausse de des factures. 1 an après son lancement, point d'étape.

Le parc de bâtiment du Département est un consommateur important de gaz (58 % des consommations) et d'électricité (25 % des consommations). Face à l'augmentation des coûts de production et d'approvisionnement, le Département a souhaité agir en réduisant les consommations globales de fluides, à travers un plan de sobriété énergétique. L'objectif étant double : **réduire les consommations globales de fluides** (électricité, gaz, bois, essence) **de 5 % en volume**, et **maintenir la hausse des dépenses énergétiques à moins de 10 %**.

Des objectifs atteints et dépassés

La mise en place du plan de sobriété a permis de réaliser **19 % d'économies en volume** (contre 12 % au niveau national), soit plus de 9,1 GWh sur les consommations globales de fluides entre l'hiver 2021-2022 et l'hiver 2022-2023. Les résultats sont particulièrement positifs sur le gaz (-24 %) et le fioul (-44 %), alors que, dans le même temps, les consommations de chauffage urbain (-5,8 %), de bois (-6 %) et d'électricité (-9 %) ont également diminués.



Concernant les dépenses énergétiques, le plan a permis de **limiter l'augmentation des dépenses financière sur les consommations globales de fluides à 2 %** sur le parc de bâtiment du Département entre l'hiver 2021-2022 et l'hiver 2022-2023.

Face aux augmentations substantielles des prix de l'énergie en 2022, le plan de sobriété a également permis de limiter l'impact budgétaire pour le Département.

Le Département poursuit sa politique visant à améliorer la performance énergétique du parc de bâtiments de la collectivité. Parmi les actions mises en place pour l'hiver 2023-2024 :

- Reconduction des actions mises en place sur les bâtiments et équipements en 2022-2023 ;
- Amélioration du suivi et du pilotage des consommations grâce au déploiement d'un outil de suivi des consommations ;
- Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des agents du département ;
- Finalisation des audits énergétiques sur 31 collèges, sur 22 bâtiments du SDIS ainsi que la maison de l'enfance, avant de lancer un nouveau marché.

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr